Bureau international du Travail

Le travail décent dans la foresterie

TRAVAIL DÉCENT DANS L'ÉCONOMIE RURALE

NOTES D'ORIENTATION DES POLITIQUES

Les programmes d'action mondiaux reconnaissent le rôle important que jouent les forêts en matière notamment d'atténuation de la pauvreté, de création d'emplois, de sécurité alimentaire, d'action relative au changement climatique et de conservation de la biodiversité. Si elle est un facteur de promotion de la croissance et de l'emploi en milieu rural, la foresterie compte parmi les secteurs qui présentent le plus de dangers pour les travailleurs, et elle se caractérise souvent par des déficits de travail décent, en particulier une forte incidence du caractère informel du travail, des risques en matière de sécurité et de santé au travail et l'absence de protection sociale. La présente note d'orientation des politiques met en évidence la capacité du secteur de contribuer au développement rural, à l'atténuation de la pauvreté et au développement durable, et présente la démarche adoptée par l'OIT pour promouvoir le travail décent dans la foresterie.

1. Logique et justification[1]

A l'échelle mondiale, la foresterie fournit des emplois, de la nourriture, des revenus, un logement et des services écosystémiques à pas moins de 1,5 milliards de personnes qui, pour la plupart, sont pauvres, dépendent largement des forêts et appartiennent à des populations autochtones et tribales[2]. Les forêts sont menacées par la dégradation et la déforestation, qui résultent de la conversion des forêts en terres réservées à l'agriculture ou à d'autres activités économiques, de l'exploitation non durable des forêts, de la collecte de bois de chauffage et des incendies de forêt, qui figurent parmi les principales causes d'émissions de gaz à effet de serre. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît clairement la contribution importante de la gestion et de l'utilisation durables des ressources naturelles, notamment des forêts, au développement social et économique. L'objectif de développement durable (ODD) 15 consacré à la «vie terrestre» met particulièrement l'accent sur les forêts, qui jouent un rôle essentiel en contribuant à la réalisation d'autres ODD. Le projet sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF) constitue l'un des axes de travail en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et l'Accord de Paris sur le climat reconnaît l'incidence des forêts sur les changements climatiques. En mettant en œuvre les principes de gestion durable des forêts, l'industrie forestière contribue à préserver la biodiversité et à protéger l'environnement, tout en fournissant des emplois et des possibilités d'emploi, notamment des emplois nouveaux dans l'économie verte.

Estimation de l'emploi mondial dans le secteur forestier, 2010-11 (en millions d'équivalent temps plein)

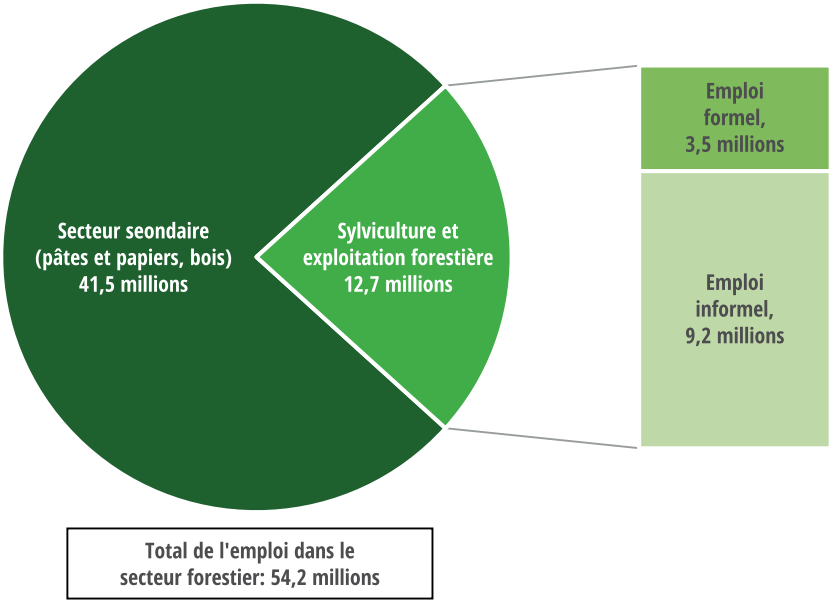

Source: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO): *Contribution of the forestry sector to national economies, 1990-2011*, Rome, 2014; FAO: *Situation des forêts du monde – Mieux tirer parti des avantages socio-économiques des forêts*, Rome, 2014; FAO: *Evaluation des ressources forestières mondiales 2015 – Comment les forêts du monde évoluent-elles?*, seconde édition, Rome, 2016.

[1] La présente note d'orientation des politiques s'inspire du document élaboré par le BIT: *Promotion du travail décent et de la sécurité et la santé dans la foresterie*, Rapport soumis pour discussion à la Réunion sectorielle sur la promotion du travail décent et de la sécurité et la santé dans la foresterie (Genève, 6-10 mai 2019), disponible à l'adresse: https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---sector/documents/meetingdocument/wcms_679811.pdf.

[2] M. Verdone: *The world's largest private sector? Recognising the cumulative economic value of small-scale forest and farm producers* (Gland, Suisse, Union internationale pour la conservation de la nature (UINC), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) et AgriCord, 2018, disponible à l'adresse: https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2018-025-En.pdf (non disponible en français); https://www.banquemondiale.org/fr/topic/forests/overview. D'après la FAO, quelque 840 millions de personnes collectent du bois de chauffage et du charbon de bois pour leur usage propre, voir: FAO: *Situation des forêts du monde – Mieux tirer parti des avantages socio-économiques des forêts*, Rome, 2014. Selon le programme concernant les peuples de la forêt (Forest Peoples Programme), «les peuples de la forêt dépendent principalement et directement de la forêt pour leur subsistance et pour le commerce, à travers la pêche, la chasse, l'agriculture itinérante, les produits forestiers de cueillette et d'autres activités.», *Peuples de la forêt: Les chiffres à travers le monde*, Moreton-in-March, Royaume-Uni, 2012.

Toutefois, malgré certaines améliorations apportées au cours des dernières décennies, la foresterie demeure un secteur dangereux pour les travailleurs. Pour qu'elle contribue pleinement à une transition juste vers l'économie verte, qui suppose une utilisation nouvelle et durable des produits forestiers, il convient de remédier aux déficits de travail décent. Parmi ces derniers, citons notamment les conditions de travail difficiles et dangereuses, les obstacles au droit de liberté syndicale et à la reconnaissance effective du droit de négociation collective, les niveaux élevés d'emploi informel, l'insuffisance des mesures relatives à la sécurité et à la santé au travail (SST), la faible productivité, les bas salaires, et le manque d'accès à la protection sociale.

On estime qu'en 2011 l'ensemble du secteur forestier formel et informel employait 54,2 millions de personnes à l'échelle mondiale dans les sous-secteurs de la sylviculture et de l'exploitation forestière, de la fabrication du bois, et de la production de pâtes et papiers[3]. Environ 12,7 millions de ces travailleurs étaient employés dans les sous-secteurs de la sylviculture et de l'exploitation forestière, où la tendance mondiale de l'emploi a légèrement diminué au cours des dernières décennies. De nombreux travailleurs de la foresterie occupent des emplois informels, et le recours généralisé à l'externalisation et à la sous-traitance ainsi qu'au travail occasionnel et saisonnier contribue à aggraver les défis en matière de travail décent dans le secteur. De nombreux pays ne disposent guère de données fiables et comparables sur l'emploi dans le secteur, et les niveaux d'informalité élevés ne leur facilitent pas la tâche.

La contribution de l'ensemble du secteur au PIB mondial est d'environ 0,9 pour cent, ce qui représente plus de 5 pour cent du PIB de certains pays[4]. La production et le commerce à l'échelle mondiale des principaux produits du bois augmentent chaque année depuis 2010, particulièrement en Asie et dans le Pacifique, en Europe et en Amérique du Nord. La valeur économique la plus élevée est générée par la production de bois, qui provient de plus en plus de plantations d'arbres à croissance rapide dont la superficie ne cesse d'augmenter. On estime que le volume des extractions de bois sera trois fois plus élevé en 2050 qu'en 2010: sans doute est-il nécessaire d'améliorer l'efficience de la production en conséquence car, d'ici à 2050, 242 à 304 millions d'hectares supplémentaires devraient être exploités à des fins commerciales, ce qui exigera une mécanisation accrue et une main-d'œuvre qualifiée[5]. Cependant, l'exploitation illégale des forêts est très répandue et constitue un défi supplémentaire pour la durabilité du secteur: elle représenterait ainsi 15 à 30 pour cent de la production mondiale de bois et jusqu'à 90 pour cent de l'ensemble de l'exploitation forestière dans certains pays tropicaux[6]. Parmi les initiatives visant à lutter contre la production et le commerce illégaux du bois et à promouvoir des pratiques de gestion durable des forêts figure le Plan d'action de l'Union européenne relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT)[7]. En outre, plusieurs initiatives privées de contrôle de conformité appliquent des systèmes de certification de la gestion forestière.

L'impact global du secteur du bois sur l'emploi mondial et l'économie est plus important que celui des travaux forestiers directs car, dans de nombreux pays, des industries et secteurs comme le transport, la transformation, l`ameublement et la construction sont étroitement liés à l'exploitation forestière. Le bois de chauffage contribue autant à l'approvisionnement mondial en énergie renouvelable que les énergies solaire, hydroélectrique et éolienne réunies, et constitue la principale source d'énergie pour deux tiers des ménages en Afrique[8]. Si elle est bien gérée, l'utilisation de l'énergie provenant du bois peut avoir des incidences positives sur le climat grâce à sa capacité de remplacer les combustibles fossiles et de réduire les émissions nettes de carbone dans l'atmosphère[9].

[3] FAO: *Contribution of the forestry sector to national economies 1990-2011*, Rome, 2014. Ce document s'intéresse essentiellement aux secteurs de la sylviculture et de l'exploitation forestière (non disponible en français).

[4] *Ibid.*

[5] Voir WWF: *Forest sector transformation*, disponible à l'adresse: https://wwf.panda.org/our_work/forests/forest_sector_transformation2/ (non disponible en français).

[6] INTERPOL: *Project LEAF. Global Forestry Enforcement*, 2017 (non disponible en français).

[7] *EUFLEGT: The EU Timber Regulation,* disponible à l'adresse: http://www.euflegt.efi.int/eutr (non disponible en français).

[8] FAO: *Forêts et énergie*, Infographie disponible à l'adresse: http://www.fao.org/resources/infographics/infographics-details/fr/c/852817/. REN21: *Rapport annuel de 2017 sur le statut mondial des énergies renouvelables*, Paris, Secrétariat du REN21, 2017.

[9] FAO & CEE-ONU: *Le bois-énergie dans la région de la CEE*, New York et Genève, 2018, disponible à l'adresse: https://www.unece.org/fileadmin/DAM/timber/publications/SP-42-F.pdf.

2. Champ d'application et définitions

La présente note d'orientation des politiques s'intéresse principalement aux sous-secteurs de la sylviculture et de l'exploitation forestière, de la collecte de produits forestiers non ligneux, et des services de soutien à l'exploitation forestière. Elle ne porte pas spécifiquement sur la fabrication du bois ni sur la production des pâtes et papiers, qui sont souvent considérées comme relevant du secteur forestier en général.

Groupes cibles

Les *femmes* participent à tout un éventail d'activités d'exploitation forestière, dont la majorité sont informelles et faiblement ou non rémunérées, comme la collecte de combustible ligneux ou la récolte de plantes médicinales et d'autres produits non ligneux. Elles assument une part disproportionnée des soins non rémunérés et des tâches ménagères. Ce sont souvent les femmes qui sont chargées de répondre aux besoins alimentaires et énergétiques du ménage; ainsi, 80 pour cent environ de la collecte non rémunérée de bois de feu est effectuée par des femmes et des filles. Au niveau mondial, environ 25 pour cent de l'ensemble des travailleurs du secteur forestier informel sont des femmes. Si elles travaillent aussi comme techniciennes et expertes dans des domaines tels que l'industrie forestière ou la sylviculture, les femmes sont souvent sous-représentées dans les travaux forestiers en général, notamment dans les postes de gestion et de décision au sein des administrations, organisations, entreprises et autres organismes du secteur forestier[10]. En outre, elles se heurtent à des obstacles structurels qui les empêchent d'avoir accès aux ressources productives, d'en être propriétaires et d'en avoir la maîtrise. En raison des lois coutumières qui régissent la propriété et la gestion des terres par les femmes, il y a peu de chances que celles-ci exercent un contrôle sur les ressources forestières les plus précieuses, comme le bois d'œuvre. Et même lorsqu'elles sont officiellement propriétaires de terres, elles n'ont pas toujours accès aux services de soutien financier et technique ni aux marchés[11].

Les modes de subsistance et les connaissances traditionnelles des *populations autochtones et tribales* amènent souvent ces dernières à protéger et à préserver les forêts, ce qui montre bien le rôle important qu'elles jouent en tant qu'agents du changement concernant l'atténuation des effets du changement climatique et la prévention de la déforestation (voir encadré 1)[12]. Toutefois, de nombreux populations autochtones et tribales subissent les effets du changement climatique et l'insécurité des régimes fonciers ainsi que les conflits qui en résultent, ce qui porte atteinte à leurs droits coutumiers. Cela a entraîné un phénomène de marginalisation économique et politique, qui les exclut souvent des processus décisionnels à tous les échelons, en particulier en ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles, y compris les activités d'exploitation forestière[13]. Dans certains pays, les populations autochtones et tribales ont des taux d'emploi et des salaires inférieurs à ceux des populations non autochtones et, dans le secteur forestier, elles sont sous-représentées aux postes mieux rémunérés[14]. Les femmes autochtones connaissent une situation particulièrement difficile et rencontrent notamment des obstacles pour accéder aux forêts et autres terres productives et pour acquérir des droits de propriété sur ces terres[15].

[10] Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT): *Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, 2017*.

[11] Fonds d'investissement pour le climat: *Gender and sustainable forest management: entry points for design and implementation* (2017), disponible à l'adresse: https://www.climateinvestmentfunds.org/sites/cif_enc/files/knowledge-documents/gender_and_sustainable_forest_management.pdf (non disponible en français); P. Bose, A-M. Larson, S. Lastarria-Cornhiel, C. Radel, M. Schmink, B. Schmook et V. Vázquez-García*: Women's rights to land and communal forest tenure: A way forward for research and policy agenda in Latin America*, Women's Studies International Forum, 65 (2017), pp. 53-59 (non disponible en français).

[12] BIT: *Les peuples autochtones et les changements climatiques: De victimes à agents de changement grâce au travail décent*, Genève, 2017, disponible à l'adresse: http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---gender/documents/publication/wcms_551189.pdf.

[13] A. Lazarte.: *Understanding the drivers of rural vulnerability: Towards building resilience, promoting socio-economic empowerment and enhancing the socio-economic inclusion of vulnerable, disadvantaged and marginalized populations for an effective promotion of Decent Work in rural economies*, document de travail sur l'emploi n° 214, Genève, BIT, 2017b (non disponible en français).

[14] Centre Mowat: *Decent work in the green economy*, Mowat Research #156, Ontario, 2017 (non disponible en français).

[15] P. Bose: *Land tenure and forest rights of rural and indigenous women in Latin America: Empirical evidence*, Women's Studies International Forum, disponible à l'adresse: http://dx.doi.org/10.1016/j.wsif.2017.10.006 (non disponible en français).

Encadré 1: Les peuples autochtones et les changements climatiques: De puissants agents de changement grâce au travail décent[16]

The economy of indigenous peoples primarily depends on natural resources and ecosystems, with natural resources being their core asset. They have a complex cultural relationship with the environment in which they live. Since their livelihoods depend almost entirely on the resources they derive from their natural environment, the economic model that governs their use of natural resources ensures that the value does not depreciate. This could be a very powerful approach to climate change mitigation, regarding efforts directed at reducing emissions from deforestation and forest degradation. For instance, due to low deforestation rates, emissions from Brazilian forests managed by indigenous peoples are 27 times lower than other parts of the forest.

Indigenous peoples have unique knowledge and skills regarding their natural environment. Research shows that indigenous peoples have a long record of adapting to climate variability, which enhances their resilience. Traditional knowledge, in combination with modern techniques, offers a promising approach to climate change adaptation in forestry, protecting ecosystems for carbon storage and providing other ecosystem services. There is a great potential to increase the effectiveness of adaptation measures by including traditional knowledge, while empowering communities. Guided by the ILO Indigenous and Tribal Peoples Convention, 1989 (No. 169), which calls for ensuring indigenous peoples' consultation and participation in decision-making, a key objective of the ILO's Decent Work Agenda is to empower indigenous women and men and promote social solutions to environmental problems – and it is well positioned to address the threats stemming from climate change.

L'économie des peuples autochtones dépend essentiellement des ressources naturelles et des écosystèmes, les ressources naturelles étant leur principal atout. Les peuples autochtones entretiennent une relation culturelle complexe avec l'environnement dans lequel ils vivent. Etant donné que leurs moyens de subsistance dépendent presque entièrement des ressources qu'ils tirent de leur environnement naturel, le modèle économique qui régit leur utilisation des ressources naturelles garantit que la valeur ne se déprécie pas. Cela est particulièrement important pour l'atténuation des changements climatiques et, surtout, pour les mesures visant à réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts. Au Brésil, par exemple, en raison d'un déboisement pratiquement nul, les forêts qui sont gérées par des peuples autochtones réduisent 27 fois plus les émissions que les forêts situées en-dehors des zones protégées.

Les peuples autochtones possèdent un savoir et des compétences uniques sur leur environnement naturel. Des études montrent qu'ils ont depuis longtemps l'habitude de s'adapter à la variabilité du climat et que cela les rend plus résilients. Le savoir traditionnel, associé à des techniques modernes, offre une méthode prometteuse pour s'adapter au changement climatique dans la foresterie en protégeant les écosystèmes pour le stockage du carbone et en offrant d'autres services écosystémiques. Intégrer le savoir traditionnel tout en donnant des moyens d'action aux communautés autochtones permettrait largement de renforcer l'efficacité des mesures d'adaptation. Guidé par la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, qui préconise la consultation et la participation des peuples indigènes à la prise de décisions, l'un des principaux objectifs de l'Agenda du travail décent de l'OIT est de donner aux femmes et aux hommes autochtones les moyens d'agir et de promouvoir des solutions sociales aux problèmes environnementaux, et il est bien placé pour faire face aux menaces découlant du changement climatique.

Les *travailleurs migrants* sont généralement cantonnés dans des tâches physiquement exigeantes et à forte intensité de main-d'œuvre, telles que la plantation, la coupe et le désherbage ou la collecte et la vente de combustible ligneux ou de charbon de bois, qui sont souvent effectuées dans de mauvaises conditions de travail. En outre, les migrants peuvent se heurter à des difficultés telles que la barrière linguistique, les possibilités d'accès limitées aux dispositifs de protection et de réglementation, l'absence de contrat, l'éloignement du lieu de travail, des abus sur le lieu de travail, et des niveaux d'informalité plus élevés. Bon nombre de travailleurs migrants se rendent dans un autre pays ou une autre région pour y travailler temporairement au gré des saisons. La migration transfrontière saisonnière légale peut améliorer les conditions de vie des travailleurs et de leurs familles dans leur communauté d'origine, tout en remédiant à la pénurie de main-d'œuvre dans les activités forestières.

[16] L'encadré 1 est adapté de BIT: *Les peuples autochtones et les changements climatiques: De victimes à agents de changement grâce au travail décent*, 2017, *op. cit*.

Questions de politique générale

Faciliter la transition vers l'économie formelle

L'informalité est très présente dans le secteur forestier: on estime en effet à 75 pour cent le taux d'emplois informels, et les activités forestières informelles sont souvent plus répandues que les activités formelles[17]. Les activités forestières informelles, en particulier l'exploitation forestière, vont souvent de pair avec des déficits de travail décent, des technologies obsolètes, des systèmes de gestion peu performants, et une utilisation des ressources dommageable à long terme. L'exploitation forestière informelle à petite échelle et les petites scieries constituent une importante source de revenus pour de nombreuses personnes, en particulier dans les pays en développement, et la production et le commerce informels sont indissociables de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en bois. L'informalité dans le secteur forestier peut être une conséquence de l'inadéquation des cadres d'action et des lacunes dans leur application et leur mise en œuvre, ainsi que du manque de soutien aux petits exploitants[18]. Pour bon nombre de producteurs locaux de l'économie informelle, les démarches pour l'obtention d'un permis légal peuvent être trop compliquées et trop coûteuses, d'où l'impossibilité pour certains de les appliquer ou de s'y conformer[19]. En outre, l'absence de droits fonciers empêche les personnes concernées d'utiliser pleinement et durablement les ressources dont dépendent leurs moyens de subsistance. Pour faciliter la transition vers l'économie formelle dans le secteur forestier, il convient de prévoir des stratégies intégrées et une cohérence entre les politiques d'emploi et de protection sociale et les autres politiques sociales, ainsi qu'une coordination entre les différentes institutions, comme l'énonce la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015.

Un environnement favorable aux entreprises forestières durables

Les entreprises jouent un rôle clé dans la gestion durable des ressources forestières. La promotion d'entreprises durables dans le secteur forestier est un outil important pour réaliser le travail décent, le développement durable et l'innovation, autant d'éléments qui, avec le temps, amélioreront les conditions sociales de travail et de vie. Bien que plus de 75 pour cent de la superficie totale des forêts dans le monde relèvent de la propriété publique, il y aurait encore au moins 29 millions de propriétaires forestiers privés à l'échelle de la planète[20]. Grâce à des concessions qui varient en termes de durée et d'objectifs, les entreprises privées sont fortement impliquées dans la gestion et l'exploitation des forêts de propriété publique. Les grandes entreprises multinationales sont souvent liées à l'industrie des pâtes et papiers, gérant les différentes activités dans la chaîne de production. Elles investissent de plus en plus dans l'accroissement de leurs capacités de production dans les régions en développement, plus particulièrement dans les plantations d'arbres et les installations de production de papier. Les entreprises devraient veiller à ce que leurs pratiques commerciales soient conformes à la législation nationale, et il convient de privilégier la consultation et le dialogue avec les acteurs locaux, en particulier les femmes et les populations autochtones.

Les petites et moyennes entreprises forestières (PMEF), en particulier les entreprises et coopératives détenues et gérées par les communautés, constituent la majorité des entreprises du secteur. On estime à 40 millions le nombre de personnes employées par les PMEF dans l'ensemble du secteur forestier, qui fournissent environ 75 pour cent de tous les emplois du secteur[21]. Bon nombre de PMEF opèrent dans l'économie informelle et ne peuvent accéder à des services d'appui tels que les services de développement des entreprises, les services de vulgarisation ou les services financiers. En outre, il se peut qu'elles ne disposent pas des permis et documents requis pour la transformation et le transport du bois, si bien que ces activités deviennent illégales. L'absence d'un environnement favorable est souvent liée au régime foncier et aux possibilités d'accès aux ressources et, pour permettre aux entreprises forestières d'exploiter tout leur potentiel, les gouvernements pourraient s'attaquer à ce problème en accordant et en imposant l'accès légal aux ressources forestières, en luttant contre les activités de coupe et d'exploitation illicites des PMEF, en simplifiant les procédures bureaucratiques pour l'immatriculation de ces entreprises, et en offrant des incitations financières aux PMEF qui démarrent. Afin d'améliorer leur propre

[17] FAO: *Situation des forêts du monde – Mieux tirer parti des avantages socio-économiques des forêts*, Rome, 2014; G. Lescuyer et P. Cerutti: «Prendre en compte le secteur informel», dans *Perspective Politiques forestières,* avril 2013, n° 21, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).

[18] Chatham House: *Improving legality among small-scale forest enterprises – The role of national-level indicators within the Sustainable Development Goals* (2016), disponible à l'adresse: https://www.chathamhouse.org/sites/default/files/publications/research/2016-03-16-small-scale-forest-enterprises-hoare.pdf (non disponible en français).

[19] X. Weng: *The rural informal economy: Understanding drivers and livelihood impacts in agriculture, timber and mining*, document de travail, IIED, Londres, 2015 (non disponible en français).

[20] FAO: *Situation des forêts du monde – Mieux tirer parti des avantages socio-économiques des forêts*, 2014, *op. cit*.

[21] The Program on Forests (PROFOR): *Unlocking the potential of forest sector small and medium enterprises*, *disponible à l'adresse*: https://www.profor.info/sites/profor.info/files/PROFOR_Brief_ForestSMEs.pdf (non disponible en français).

compétitivité sur les marchés, les PMEF peuvent renforcer leurs capacités techniques, commerciales et financières et s'organiser en associations du deuxième degré[22].

Compétences et formation en vue d'améliorer les pratiques

Le développement des compétences est essentiel si l'on veut améliorer la productivité et la durabilité des entreprises forestières ainsi que les conditions de travail et l'employabilité des travailleurs du secteur. Si les déficits de compétences sont fréquents dans le secteur forestier mondial, ils sont particulièrement prononcés dans les pays en développement où le niveau d'informalité est élevé, le niveau d`instruction est faible, et les établissements de formation en nombre limité et de qualité médiocre. La plupart des pays disposent de bons systèmes de formation en matière d'ingénierie et autres compétences techniques de haut niveau, mais il existe peu de programmes visant à développer les aptitudes requises pour que les travailleurs du bois puissent opérer en sécurité et de façon productive et respectueuse de l'environnement[23]. Dans de nombreux pays en développement, les possibilités de formation officielle pour les travaux forestiers sont limitées, ce qui se traduit par une pénurie de compétences adéquates pour une large part de la main-d'œuvre du secteur. Cela est particulièrement vrai pour les postes de niveau inférieur et les travailleurs semi-qualifiés, qui gagneraient à recevoir une formation dans le but d'améliorer leur productivité, les mesures relatives à la SST dont ils peuvent bénéficier, et leurs compétences en matière d'entreprise et de commercialisation. Les femmes connaissent des difficultés particulières en ce qui concerne l'accès à la formation formelle et informelle en matière de foresterie. Le secteur public comme le secteur privé peuvent accroître les possibilités qui leur sont offertes ainsi que leur participation aux activités du secteur forestier, par exemple en redoublant d'efforts pour offrir des formations et des services de placement qui tiennent compte des considérations de genre, et en améliorant leurs compétences en matière d'entrepreneuriat, de promotion et de représentation[24].

A l'avenir, des travailleurs forestiers hautement qualifiés seront nécessaires pour mener à bien les travaux forestiers très spécialisés. Le secteur forestier risquant d'être l'un des secteurs les plus durement touchés par les changements structurels dus à la transition vers une économie verte, les travailleurs forestiers devront avoir les bonnes compétences et bénéficier d'une formation et d'un perfectionnement appropriés et de qualité pour assurer une transition équitable dans le secteur forestier. Cela passera par l'adoption de nouvelles technologies et l'acquisition de connaissances sur les procédés de production verts ainsi que d'autres compétences pertinentes dans des domaines tels que les énergies renouvelables, les produits destinés à la construction en bois, l'exploitation forestière à faible impact, la comptabilisation des émissions de carbone, et la protection de la biodiversité[25].

Sensibilisation à la SST

La foresterie est un secteur d'activité dangereux pour les travailleurs, et tous les segments de la main-d'œuvre forestière – y compris les sous-traitants, les travailleurs indépendants et les petits sylviculteurs – sont exposés à des risques élevés d'accidents, de lésions et de problèmes de santé. Les lieux de travail en foresterie se situent pour la plupart dans des régions reculées et des sites souvent temporaires et mouvants, où les conditions de vie, topographiques et climatiques sont variables. L'isolement géographique et les conditions d'accès difficiles compliquent les inspections du travail et l'application des normes du travail[26]. Les travailleurs utilisent des équipements lourds et sont exposés à divers types de risques: substances chimiques, dangers naturels, animaux et insectes, bruit, poussières et chute d'arbres. En outre, l'organisation du lieu de travail ainsi que les compétences et le savoir-faire des travailleurs, des superviseurs et des responsables ne sont pas toujours adaptés, tout comme les machines, autres outils et équipements de protection. La mécanisation de l'abattage des arbres a permis de réduire le taux d'accidents, mais elle a aussi entraîné divers troubles psychologiques et musculo-squelettiques. Créer une culture préventive de sécurité et de santé, «où le droit à un milieu de travail sûr et salubre est respecté à tous les niveaux», est essentiel pour améliorer la SST dans le secteur forestier.

22 Chatham House (2015), *op. cit.*; FAO, CATE, IIED, SNV et ICCO: *Towards an enabling environment for small and medium forest enterprise development,* policy brief, disponible à l'adresse: http://www.fao.org/forestry/15444-0d3e74714615d6917d9fe6d24c1849147.pdf (non disponible en français); et K. Obidzinski *et al.*: «Timber legality verification and small-scale forestry enterprises in Indonesia: Lessons learned and policy options», dans *Infobrief* n° 76 (CIFOR, 2014), *disponible à l'adresse*: http://www.cifor.org/publications/pdf_files/infobrief/4862-infobrief.pdf (non disponible en français).

23 BIT: *Mondialisation et développement durable de la foresterie et des industries du bois: un secteur en mouvement*, Genève, 2001; et C. Ackerknecht: «Le travail dans le secteur forestier: quelques considérations sur une main-d'œuvre en évolution», dans *Unasylva* (2010), vol. 61. 234/235, pp.60-65.

24 CEE-ONU/FAO: *Time for action: Changing the gender situation in forestry*. Rapport de l'Equipe de spécialistes CEE/FAO des questions de genre et du secteur forestier, FAO, Rome, 2006 (non disponible en français).

25 BIT: *Working towards sustainable development – Opportunities for decent work and social inclusion in a green economy* (Genève, 2012, *disponible à l'adresse*: https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_181836.pdf (non disponible en français).

26 BIT: *Principes directeurs pour l'inspection du travail dans la foresterie*, Genève, 2005.

Renforcer la protection sociale

Les niveaux élevés d'emploi indépendant et de travail temporaire et occasionnel, le recours fréquent à la sous-traitance, et la prédominance de l'économie informelle sont autant de difficultés qui empêchent de garantir aux travailleurs, en particulier à ceux qui sont exposés à la discrimination, une protection sociale satisfaisante. Compte tenu des risques inhérents au secteur forestier, il importe de prévoir, en cas de décès, de lésions ou de maladie liés au travail, une indemnisation financière suffisante pour compenser la perte de revenus et couvrir les frais médicaux engagés par les travailleurs. Il est donc essentiel de mettre en place des régimes de prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour offrir une indemnisation juste, équitable et effective aux travailleurs victimes d'accidents. Outre le fait qu'ils fournissent un revenu, les programmes de travail contre rémunération et autres programmes de travaux publics en faveur du reboisement contribuent au développement des compétences et à une meilleure compréhension de l'importance du reboisement et de la gestion durable des ressources naturelles. Il convient de porter une attention particulière à la protection de la maternité, notamment en tenant compte de l'exposition des travailleuses aux produits chimiques ou de l'exécution de tâches physiquement exigeantes, en garantissant aux travailleuses un accès effectif aux soins de santé maternelle et en leur assurant un revenu avant et après l'accouchement[27]. La recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, qui préconise une stratégie universelle et progressive d'extension de la protection sociale, est particulièrement pertinente à cet égard.

Promouvoir un dialogue social efficace

Un dialogue social fondé sur le respect de la liberté syndicale et la reconnaissance effective du droit de négociation collective est essentiel pour promouvoir un travail décent et durable – et notamment des conditions de travail sûres dans la foresterie[28]. Le nombre élevé de travailleurs informels, de travailleurs indépendants et de PMEF ainsi que le caractère saisonnier et l'isolement géographique qui caractérisent le secteur forestier font qu'il est difficile pour les travailleurs de s'organiser et, par conséquent, d'établir un dialogue social. Dans certains pays, le dialogue social tripartite est restreint dans les zones rurales, où les travailleurs ruraux ne participent pas nécessairement aux processus formels de dialogue social et où les organisations d'employeurs et de travailleurs sont souvent cloisonnées et comptent peu de membres[29]. Le dialogue social dans la foresterie peut s'avérer efficace lorsque le droit des travailleurs de s'organiser et d'élire des représentants est respecté, que les employeurs participent à des discussions constructives avec les organisations de travailleurs, lorsqu'il en existe, et que les travailleurs apportent leurs contributions via les dispositifs établis[30]. Dans de nombreux pays, différents types d'organisations de travailleurs ruraux coexistent avec, d'un côté, les syndicats et, de l'autre, les associations de producteurs, les coopératives et d'autres types d'organisations[31]. Il est important de garantir la participation des femmes et des populations autochtones au dialogue social, car cela peut contribuer à améliorer la gouvernance, la gestion et la préservation des forêts, ainsi que la durabilité des ressources.

[27] FAO: *Promoting decent employment in forestry for improved nutrition and food security*, document de réflexion pour la Conférence internationale sur les forêts pour la sécurité alimentaire et la nutrition (Rome, 13-15 mai 2013), Rome, 2013 (non disponible en français); BIT: *Rapport mondial sur la protection sociale 2017 2019: protection sociale universelle pour atteindre les objectifs de développement durable,* Genève, 2017; FAO: *Social protection for forest-dependent communities*, note de synthèse, Rome, 2017 (non disponible en français); BIT: *Principes directeurs pour l'inspection du travail dans la foresterie*, *op. cit*.

[28] BIT: *Conclusions sur la promotion du travail décent et de la sécurité et la santé dans la foresterie*, Réunion sectorielle sur la promotion du travail décent et de la sécurité et la santé dans la foresterie, Genève, 6-10 mai 2019, *disponible à l'adresse*: https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---sector/documents/meetingdocument/wcms_701338.pdf.

[29] BIT: *Dialogue social et tripartisme,* rapport VI, Conférence internationale du Travail, 107e session, Genève, 2018, *disponible à l'adresse*: https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_624016.pdf.

[30] BIT: *Principes directeurs pour l'inspection du travail dans la foresterie*, *op. cit*.

[31] BIT*: Donner une voix aux travailleurs ruraux*, étude d'ensemble sur les instruments relatifs au droit d'association et aux organisations de travailleurs ruraux, rapport III (partie 1B), Conférence internationale du Travail, 104e session, Genève, 2015.

3. L'approche de l'OIT

Le secteur recèle un potentiel considérable en termes de promotion d'une croissance économique verte, de création d'emplois et de travail décent dans l'économie rurale, et permet dans le même temps de gérer de manière durable les ressources forestières. Pour que son potentiel soit pleinement exploité, il convient de mettre en place des politiques axées sur la contribution et l'engagement de multiples acteurs. L'Agenda du travail décent de l'OIT, en tant que stratégie intégrée de développement fondée sur les droits, soutient les mandants tripartites dans leurs efforts visant à promouvoir le travail décent dans le secteur forestier en vue d'améliorer les moyens d'existence en milieu rural.

L'OIT a élaboré deux outils spécifiques au secteur forestier pour aider ses Etats Membres: les *Principes directeurs pour l'inspection du travail dans la foresterie* (2005), qui traitent de certains des principaux enjeux et principes généraux des normes du travail et de l'inspection du travail forestier, depuis la plantation jusqu'à l'abattage, et s'adressent à trois catégories principales d'utilisateurs: les inspecteurs du travail/certificateurs, les chefs d'exploitation et les institutions de formation et d'éducation [32]; et le *Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les travaux forestiers* (1998), qui vise à contribuer à la protection des travailleurs contre les dangers des travaux forestiers et à la suppression ou à la réduction du taux de maladies et de lésions professionnelles. Bien qu'il soit applicable à l'échelle internationale, ce recueil est particulièrement utile pour les pays qui ne disposent pas d'une réglementation ni de directives appropriées.

Les activités menées par l'OIT dans le secteur forestier ont pour principal objectif de résoudre les difficultés liées à l'emploi et au travail et de saisir les opportunités de développement durable. Elles visent à améliorer l'emploi dans le secteur en promouvant la ratification et l'application effective des normes internationales du travail spécifiques à la foresterie, en particulier les principes et droits fondamentaux au travail – ainsi que des outils qui aident à les mettre en œuvre; en facilitant le dialogue social; en améliorant les activités de renforcement des capacités; et en développant des connaissances et en les diffusant. Dans le même temps, ces efforts favorisent la réduction de la pauvreté, la croissance de l'économie verte et le développement durable. Parmi les principaux domaines d'intervention de l'OIT figurent la promotion de la transition vers l'économie formelle; la promotion de la création d'emplois, notamment d'emplois verts; la sensibilisation au rôle que joue l'activité forestière dans la protection de l'environnement; l'amélioration des possibilités de développement des compétences; l'amélioration des conditions de travail par la mise en application des mesures d'inspection du travail; le soutien à la mise en place de politiques et de systèmes de gestion de la SST propres à identifier les dangers et les mesures de prévention; la promotion des prescriptions relatives à la SST à tous les stades des activités forestières; et la promotion du dialogue social et de la coopération des parties prenantes à tous les niveaux.

[32] BIT: *Principes directeurs pour l'inspection du travail dans la foresterie*, *op. cit.*

Encadré 2: Réunion sectorielle sur la promotion du travail décent et de la sécurité et la santé dans la foresterie (Genève, mai 2019)

L'OIT n'avait pas organisé de réunion mondiale sur la foresterie depuis 14 ans, et celle-ci a réuni plus de 70 participants du monde entier représentant essentiellement des gouvernements ainsi que des organisations d'employeurs et de travailleurs.

Les conclusions adoptées par la réunion reconnaissent que le travail décent est fondamental pour assurer des activités forestières durables et productives qui soient respectueuses de l'environnement et sûres pour les travailleurs concernés, et qui bénéficient aux millions de personnes qui dépendent des forêts pour subsister, se nourrir et se loger. Elles constatent les déficits de travail décent dans le secteur, en particulier dans le domaine de la SST, et soulignent l'importance de la promotion du dialogue social. Elles énoncent des recommandations relatives à l'action future de l'OIT, des gouvernements ainsi que des organisations d'employeurs et de travailleurs pour les aider à promouvoir à l'avenir des lieux de travail plus sûrs dans le secteur forestier[33].

La réunion sectorielle a demandé au Bureau:

- de promouvoir la ratification et la mise en œuvre effective des normes internationales du travail qui s'appliquent au secteur forestier, ainsi que le respect des principes et droits fondamentaux au travail, et de renforcer les capacités des mandants à rendre ces droits effectifs;
- d'élaborer un programme de travail en consultation avec les mandants tripartites pour encourager les gouvernements et les partenaires sociaux à promouvoir et à poursuivre la mise en œuvre du *Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les travaux forestiers* (1998) ainsi que des *Principes directeurs pour l'inspection du travail dans la foresterie* (2005), et pour engager les préparatifs de la mise à jour de ces deux outils;
- de soutenir les gouvernements dans leurs activités de collecte de données et d'établissement de rapports, et de mener des travaux de recherche et d'analyse comparative sur les tendances, les évolutions, les enseignements tirés et les bonnes pratiques, et d'en diffuser les résultats, en prenant en considération les enjeux en matière de travail décent et de SST;
- de renforcer les partenariats avec d'autres organisations internationales actives dans le secteur pour promouvoir une cohérence des politiques à l'échelle internationale;
- d'aider les mandants tripartites à prendre part à un dialogue social efficace pour garantir la sécurité et la santé sur les lieux de travail.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Web à l'adresse suivante: https://www.ilo.org/sector/activities/sectoral-meetings/WCMS_667232/lang--fr/index.htm.

[33] Voir BIT: *Conclusions sur la promotion du travail décent et de la sécurité et la santé dans la foresterie*, *op. cit*.

4. L'expérience de l'OIT à ce jour

L'OIT fournit des conseils aux gouvernements sur la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques se rapportant au travail décent dans le secteur forestier. Elle cherche à faciliter et améliorer le dialogue social et à renforcer les capacités de ses mandants, notamment en diffusant et appliquant des outils spécifiques au secteur forestier, qui portent notamment sur la SST et l'inspection du travail.

Au **Timor-Leste**, le projet *Enhancing Rural Access through Agro-Forestry (ERA Agro-Forestry)* contribue à un développement pacifique, inclusif et durable en améliorant l'accès aux zones rurales, en créant des emplois, en générant des revenus économiques et des recettes publiques grâce au développement de l'agroforesterie, et en réduisant durablement l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans les zones rurales[34]. En **Jordanie**, la foresterie est l'un des secteurs qui favorise la création d'emplois pour les réfugiés syriens et les communautés d'accueil grâce aux travaux verts, qui ont pour but de lutter contre la désertification en augmentant la couverture végétale en plantant des arbres, à l'aide d'une approche à forte intensité de main-d'œuvre[35].

Dans le cadre du projet *Job Opportunities for Youth (JOY)* mis en œuvre en **Indonésie**, l'OIT mène une étude sur les conditions de travail dans la foresterie, qui s'appuie sur une évaluation de l'importance des emplois verts et de l'incidence des politiques pour l'emploi des jeunes sur ces emplois. Au **Brésil**, un projet de l'OIT encourage la rémunération des services environnementaux dans la région de l'Amazonie, en vue de trouver de nouvelles possibilités d'accès à l'emploi et aux moyens de subsistance pour les familles vivant dans des zones protégées, tout en préservant les ressources forestières[36].

L'une des approches spécifiques adoptée par l'OIT consiste à promouvoir la foresterie communautaire et la possibilité de confier des travaux forestiers à des entreprises locales, notamment parmi les populations autochtones. Au **Mali**, l'OIT a encouragé l'établissement de contrats de travail entre le Département des forêts et une communauté locale pour l'exécution de travaux de maintenance dans des zones forestières protégées. Cette mesure a pu être menée à bien grâce à un dialogue participatif et à des négociations entre les parties sur des questions telles que la rémunération et les droits et obligations de la communauté concernée. Après la signature du contrat, la population locale a reçu une formation sur les méthodes de gestion et de préservation des forêts. Au **Cambodge**, l'OIT a encouragé la mise en œuvre de la loi sur les droits fonciers, en vue d'améliorer la reconnaissance et d'encourager la promotion de la certification des communautés autochtones, et ainsi de leur garantir des titres de propriété communaux[37].

Dans le secteur de la transformation du bois au **Viet Nam**, le Programme en faveur de chaînes d'approvisionnement responsables en Asie collabore avec les acteurs nationaux, notamment les organismes publics, les décideurs et les organisations d'employeurs et de travailleurs, pour améliorer la connaissance et la compréhension du concept de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et promouvoir des pratiques de travail socialement responsables dans les activités menées par les entreprises[38]. Au **Pérou**, le programme SCORE (Des entreprises durables, compétitives et responsables) a été mis en œuvre dans 34 PME spécialisées dans la transformation du bois et la fabrication de meubles à Lima et dans la région de l'Amazonie, ce qui leur a permis d'améliorer leur productivité et les conditions de travail. Aujourd'hui, le programme vise à améliorer les conditions de l'ensemble de la chaîne de valeur du bois, avec le soutien des entreprises et d'institutions gouvernementales telles que le ministère du Travail et le ministère de la Production.

Afin de faciliter et de renforcer le dialogue social, l'OIT a aidé les parties prenantes du secteur forestier au **Chili** à trouver conjointement des solutions pour favoriser la durabilité des territoires de plantations forestières. Au **Pérou**, le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs et l'amélioration du dialogue social dans la foresterie figuraient parmi les objectifs d'un projet visa à lutter contre l'exploitation forestière illégale dans la forêt amazonienne. En **Chine** et en **Indonésie**, les recherches de l'OIT sur les politiques concernant le travail décent dans le secteur ont mis particulièrement l'accent sur le dialogue social.

L'OIT a collaboré avec diverses institutions des Nations Unies, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la CEE-ONU, sur des questions ayant trait à la foresterie et, plus récemment, avec l'Equipe de spécialistes CEE/FAO des emplois verts du secteur forestier. Dans ce cadre, l'OIT a contribué, en 2019, à l'élaboration des *Lignes directrices pour la promotion des emplois verts dans le secteur forestier*, mises au point conjointement par la CEE-ONU, la FAO et Forest Europe.

[34] BIT: *The Enhancing Rural Access through Agro-Forestry (ERA Agro-Forestry) Project, disponible à l'adresse*: https://www.ilo.org/jakarta/whatwedo/projects/WCMS_553152/lang--en/index.htm (non disponible en français).

[35] BIT: *Job creation for Syrian refugees and Jordanian host communities through green works in agriculture and forestry (Phase II), disponible à l'adresse:* https://www.ilo.org/beirut/projects/WCMS_645879/lang--en/index.htm (non disponible en français).

[36] BIT: *Brazil: Green jobs in the forestry sector, disponible à l'adresse:* https://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/projects/latin-america/WCMS_213184/lang--en/index.htm (non disponible en français).

[37] BIT: *Indigenous Cambodians' long wait for collective land ownership, disponible à l'adresse*: https://www.ilo.org/asia/info/public/WCMS_125235/lang--en/index.htm (non disponible en français).

[38] BIT: *Responsible supply chains in Asia, disponible à l'adresse*: https://www.ilo.org/asia/projects/rsca/WCMS_672798/lang--en/index.htm (non disponible en français).

5. Conseils pratiques et ressources

Bien que l'OIT ne dispose pas d'une convention consacrée spécifiquement au secteur forestier, bon nombre de ses conventions et recommandations, ainsi que sa Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi (1998), s'appliquent à ce secteur. Comme mentionné précédemment, l'OIT a élaboré un *Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les travaux forestiers*. La Réunion sectorielle sur la promotion du travail décent et de la sécurité et la santé dans la foresterie, qui s'est tenue en 2019, a demandé au Bureau d' engager les préparatifs de la mise à jour de ces deux outils. En outre, un vaste recueil de connaissances et d'outils portant sur le secteur forestier ont été mis au point dans le cadre de partenariats et d'une collaboration renforcée entre les acteurs concernés.

Outils

BIT: *Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les travaux forestiers* (Genève), 1998. Ce recueil a été conçu pour donner des directives aux mandants de l'OIT afin que ceux-ci améliorent le fonctionnement de la sécurité et de la santé dans leurs secteurs forestiers nationaux ou dans leurs entreprises.

BIT: *Principes directeurs pour l'inspection du travail dans la foresterie, Programme des activités sectorielles*, Genève, 2005. Ces principes directeurs traitent de certains des principaux enjeux et principes généraux des normes du travail et de l'inspection du travail forestier. Il comporte des conseils spécifiquement destinés aux inspecteurs du travail qui portent sur le travail des enfants dans la foresterie.

Publications

Gifford, M.: *Safety and health in the European forestry sector: The impact of more open markets and of increased regulation, document de travail n° 264, Programme des activités sectorielles*, BIT, Genève, 2009 (non disponible en français).

BIT: *Labour conditions in forestry in Indonesia. Job Opportunities for Youth (JOY) Project*, Jakarta, Bureau de pays de l'OIT pour l'Indonésie et le Timor-Leste, 2010 (non disponible en français).

—. Forestry, dans *Local investments for climate change adaptation – Green jobs through green works*, Bangkok, Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique, 2011a (non disponible en français).

—. *Productive and safe work in forestry*, Genève, Notes d'orientation rurale, 2011b (non disponible en français).

—. *International Year of Forests 2011: What about the labour aspects of forestry?* , Genève, 2011c (non disponible en français).

—. Forestry, dans *Working towards sustainable development – Opportunities for decent work and social inclusion in a green economy,* Genève, 2012a (non disponible en français).

—. *Green Business Options - Resource Book: Eco-forestry and forest products*, Genève, 2012b (non disponible en français).

—. *El trabajo decente en la industria forestal en Chile, Santiago, Bureau de pays de l'OIT pour le cône Sud de l'Amérique latine*, 2013 (*Anglais*. Non disponible en français).

—. *Practical options for the extension of social protection coverage in Zambia: Casual saw mill workers, Lusaka, Bureau de pays de l'OIT pour la Zambie, le Malawi et le Mozambique*, 2015 (non disponible en français).

—. *Proyecto de investigación-acción para mejorarlas condiciones laborales en el sector de madera y muebles en Perú*, Genève, 2016 (non disponible en français).

—. *Action research in Peru's wood and furniture sector: carving out a new approach for better jobs*, Genève, 2017a (*Espagnol*. Non disponible en français).

—. *Les peuples autochtones et les changements climatiques: De victimes à agents de changement grâce au travail décent*, Genève, 2017b.

—. «Complejo forestal-maderero», dans *Políticas de desarrollo productivo en Uruguay*, Lima, Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2018.

—. *Promotion du travail décent et de la sécurité et la santé dans la foresterie, Rapport soumis pour discussion à la Réunion sectorielle sur la promotion du travail décent et de la sécurité et la santé dans la foresterie* (Genève, 6-10 mai 2019), Genève, 2019.

Mujica, J.: 2015: *Precariedad y trabajo forzoso en la extracción de madera – Un estudio en espacios rurales de la Amazonía peruana*, Lima, Equipe d'appui technique de l'OIT au travail décent et Bureau de pays de l'OIT pour les pays andins (non disponible en français).

Rahman, M.: *Green jobs assessment in agriculture and forestry sector in Bangladesh*, BIT, Dhaka, 2011 (non disponible en français).

Portefeuille des notes d'orientation des politiques sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale

Favoriser une croissance agricole inclusive pour parvenir à des meilleurs moyens de subsistance et à une plus grande sécurité alimentaire

- Travail décent, sécurité alimentaire et résilience des moyens de subsistance en milieu rural
- Travail productif et décent dans l'agriculture

Encourager la diversification économique et la transformation des systèmes de production pour l'emploi rural

- Diversification économique de l'économie rurale
- Promouvoir le travail décent pour les travailleurs ruraux qui sont au bas de la chaîne d'approvisionnement
- Le rôle des entreprises multinationales dans la promotion du travail décent dans les zones rurales
- Transition de l'économie rurale informelle vers l'économie formelle
- Le tourisme durable: catalyseur du développement socio-économique inclusif et de la réduction de la pauvreté dans les régions rurales

Favoriser l'accès à des services, à une protection et à des investissements à forte intensité de main-d'œuvre

- Donner accès à des services de qualité dans l'économie rurale pour favoriser la croissance et le développement social
- Étendre la protection sociale à l'économie rurale
- Développer l'économie rurale par l'inclusion financière: Le rôle de l'accès au financement
- Investissements à haute intensité de main-d'œuvre dans les infrastructures rurales en vue du développement économique, de la protection sociale, de la protection de l'environnement et de la croissance inclusive

Garantir la pérennité et l'exploitation des avantages des ressources naturelles

- Une transition juste vers une économie rurale résiliente et durable
- Le travail décent dans la foresterie
- Exploiter le potentiel des industries extractives
- Eau et amélioration des moyens de subsistance en milieu rural

Accroître la représentation des populations rurales grâce à l'organisation de la promotion des droits, des normes et du dialogue social

- Droits au travail dans l'économie rurale
- Promouvoir le dialogue social dans l'économie rurale
- Favoriser le développement local dans les zones rurales grâce aux coopératives et aux autres entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire
- Travail décent pour les peuples autochtones et tribaux dans l'économie rurale
- Donner des moyens d'action aux femmes dans l'économie rurale
- Travail décent pour les jeunes ruraux
- Promouvoir des politiques équitables et efficaces en matière de migration de main-d'oeuvre dans l'agriculture et les zones rurales

Améliorer la base de connaissances sur le travail décent dans l'économie rurale

- Enrichir la base de connaissances pour favoriser la promotion du travail décent dans le monde rural

Pour plus d'informations, visitez notre site web: www.ilo.org/rural ou écrivez à: rural@ilo.org

Copyright © Organisation internationale du Travail - Première édition (2019)

Ce document fait partie du Portefeuille des notes d'orientation des politiques sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale https://www.ilo.org/global/topics/economic-and-social-development/rural-development/WCMS_436224/lang--fr/index.htm

© Photos: p.1 Stirling college CC BY 20 – p.2 Seattle Parks CC BY 2_0 – p.14-15 Kate Evans CIFOR